

N° 172/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 31 octobre 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 16 novembre 2017,

**Objet de la délibération :**

**Déchets ménagers : convention prestation broyeur déchets verts avec TRI**

**Nombre de membres**

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 70
- Absents : 29
  - Dont suppléés : 3
  - Dont représentés : 11
  - Excusés : 5
  - Non excusés : 10
- Votants : 84

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept

Le neuf novembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Montrond le Château sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de novembre

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.  
M. Dugourd Jean-François à M. Demesmay Maurice, M. Laithier Didier à M. Bouquet Philippe, Mme Bertin Nathalie à M. Prost Jean-Paul, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, M. Chaussarot Michel à M. Fourquet Luc, Mme Kowal-Bondy Nathalie à Mme Faivre Sarah, M. Bole Joel à M. Vincent Marguet, Mme Beaune Catherine à M. Marechal Philippe, M. Groshenry Maxime à M. Grenier Jean-Claude, M. Faivre-Pierret Christophe à M. Vergey André., M. Bourquin Michel à M. Quété Gérard
- Procurateur**
- Suppléé(e)s** M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Moniotte Jacques par M. Masson Jean-Pierre, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe
- Excusé(e)** Mmes Fietier Danièle & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Nicolet Jean-Paul, Guinchard Jean-Pierre & Paul Jacques
- Absent(e)s** Mmes Breuillot Christine, Faillenet Maryse, Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Sage Irénée, Sage Jean-Luc, Pogliano Jean-Louis, Petetin Yves & Chatelain Claude

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Luc Fourquet, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu la convention du 22/08/2016
- Vu la délibération de l'ex. Communauté de Communes du Canton de Quingey du 30/08/2016 relative à la prestation de broyage des déchets verts à domicile,

Considérant que la CCLL a repris le marché passé entre l'ex CCCQ et l'association TRI pour la réalisation d'une prestation de broyage des déchets verts auprès des particuliers et des communes.

Considérant également que ce marché était conclu pour une période d'un an renouvelable,

Il est proposé au conseil communautaire de valider la proposition d'avenant au marché, renouvelant cet engagement pour une seconde année et apportant les modifications suivantes :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20171109-172-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet. 06/12/2017

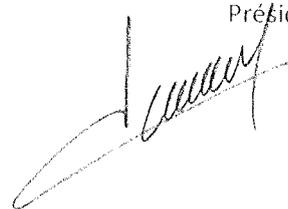


- Le périmètre l'intervention du prestataire est étendu à l'ensemble de la nouvelle communauté de communes,
- Les modalités de tarification de l'action sont modifiées : Le coût de la prestation est de 208€ par demi-journée, financé en partie par les utilisateurs du service et la CC qui bénéficie d'une subvention à hauteur de 80% pour cette opération.
- Les modalités de facturation aux usagers sont modifiées et établies comme suit : une part fixe de 30 € suite à la prise de rendez-vous, à laquelle s'ajoute une part modulable de 20€/heure, une heure de prestation minimum.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide l'avenant au marché ainsi que les modifications citées ci-dessous,
- Autorise le Président à le signer et à le notifier à l'association TRI.

Fait et délibéré en séance, le 09.11.17  
Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20171109-172-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2017

